

Séance du 8 mars 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

--- L'an deux mille vingt-trois
le **8 mars 2024** à 18 heures
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire
--- Date de la convocation : 1^{er} février 2024

DCM N°12/2024

7-1

Membres présents :
MMes & MM.**ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **DANEL** Mauricette, **MACCARIO** Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, et **WEBER** Hélène.

2 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth et **LATIL** Yves
3 absents : **ISNARD** Wilfried, **WALCZAK** Franck et **MARTINELLI** Nicolas.
2 pouvoirs : **LATIL** Yves à **ROBERT** Frédéric, **AVINENS** René à **TURCAN** Nicole

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

Envoyé en préfecture le 25/03/2024
Reçu en préfecture le 25/03/2024
Publié le
ID : 004-210400131-20240308-2024DCM12-BF

**OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS :
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

--- Le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. René AVINENS, délibérant sur le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2023, dressé par M. René AVINENS, Maire, sorti au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES : 76 772.63 €		RECETTES : 79 076.63€
Opérations d'ordre	59 071.89	27 099.11
Opérations réelles	17 700.74	51 977.52
Résultat de l'exercice : + 2 304		
Résultat bilan N-1	//	6017.81
Excédent de fonctionnement reporté = 8 321.78 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES : 48 164.42 €		RECETTES : 60 173.25 €
Opérations d'ordre	27 099.11	59 071.89
Opérations réelles	21 065.31	1101.36
Résultat de l'exercice : + 12 008.83		
Résultat bilan N-1		280 422.43
excédent d'investissement = 292 431.26 €		
RESTES A REALISER		
0		0

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20240308-2024DCM12-BF

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre des délibérations.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.